



Assurances

P&V Épargner & investir

LES BASES DE VOTRE AVENIR FINANCIER

Rendement garanti – Fonds d'investissement Branche 23

ÉPARGNER OU INVESTIR : POURQUOI DEVOIR CHOISIR L'UN OU L'AUTRE ?

Épargner pour votre pension, donner un coup de pouce financier à vos enfants ou investir votre épargne : comment procéder au mieux ? Grâce à notre **approche combinée**, nous vous proposons plusieurs fondements qui vous permettent, en collaboration avec votre courtier, de construire un produit qui correspond à votre profil de risque ainsi qu'à vos souhaits et attentes en matière de risque et de rendement. Vous pouvez opter pour un **rendement garanti (branche 21)** ou un investissement dans un ou plusieurs **fonds de placement (branche 23)**.

BRANCHE 21 VERSUS BRANCHE 23

Branche 21 Une **assurance vie du type « branche 21 »** est mieux connue sous le nom d'**assurance-épargne**. Son rendement est constitué d'un rendement garanti et peut être complété par une participation bénéficiaire facultative. La participation bénéficiaire n'est pas garantie et dépend des résultats de l'assureur.

Branche 23 Une **assurance vie du type « branche 23 »** est également appelée **assurance investissement**. Dans ce cas-ci, le rendement n'est pas garanti, mais dépend des performances d'un ou de plusieurs fonds de placement. Si les marchés financiers se portent bien, votre capital augmentera. En cas de revers boursier, vous risquez de subir une perte de capital.

NOS FONDEMENTS

Branche 21



Opter pour la sécurité

- Intérêt garanti
- Choix entre 1,7% ou 0%
- À majorer de la participation bénéficiaire annuelle non garantie

Fonds essentiels



Un socle solide

- Les fonds essentiels investissent à l'échelle mondiale dans une combinaison d'actions et/ou d'obligations
- Choix entre 11 fonds
- La part d'actions est comprise entre 0% et 100%

◀ Branche 23 ▶

Fonds satellites



Miser sur les thèmes actuels

- Principalement fonds d'actions
- Choix entre 6 fonds
- Donnez vos propres orientations à votre plan financier



ACCENT SUR LA DURABILITÉ

La durabilité est inscrite dans les gènes de Vivium. Le score de durabilité constitue dès lors un critère important lors du choix de nos fonds. Pour vous, il s'agit d'un moyen simple de contribuer à un monde meilleur.

1. CHOISISSEZ VOS FONDEMENTS

Tak 21	Tak 23			
Rendement garanti	Catégorie de risque 1	Catégorie de risque 2	Catégorie de risque 3	Catégorie de risque 4
1,7% + PB	Money Market Fund	Stability Fund	Euro Corporate SRI Bund ETF	PTAM Global Allocation
0% + PB			Balanced Low Fund	Gardanto Dynamic Fund
			Gardanto Core Fund	Global Sustainable Equities ETF
			Balanced Fund	Global Climate Change ETF
			Dynamic Fund	Europe Sustainable Fund
			Dynamic Multi Fund	Healthcare Fund
			FFG Global Flexible Sustainable	Water ETF
				Energy Transition Fund

■ Fonds essentiels
■ Fonds satellites

- Gestion active : essayer de battre le marché et/ou surveiller activement la combinaison souhaitée d'actions et d'obligations.
- Les ETF ou la gestion passive : suivre un index (par exemple le MSCI), ce qui permet de réduire les coûts de gestion.



2. ENTRETIEN CONSEIL APPROFONDI

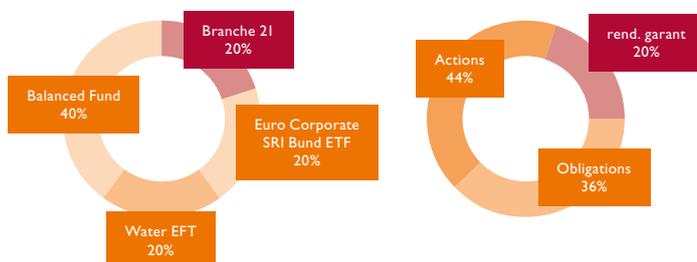
Votre conseiller P&V prend le temps de vous écouter, d'évaluer quels produits sont adéquats pour vous et, sur la base de vos souhaits et besoins, de vous conseiller en toute indépendance.

- Répartition entre branche 21 et/ou branche 23
- Maîtrise des risques grâce à des investissements échelonnés et/ou un soft landing
- Un avis en fonction des conditions du marché

3. VOTRE PLAN SUR MESURE

Votre plan sur mesure est prêt !

Si votre situation personnelle change ou si votre horizon de placement diminue sensiblement, vous pouvez toujours adapter votre stratégie d'investissement, gratuitement une fois par an.



4. FACILITÉ DE SUIVI

QUELLES SONT LES PERFORMANCES DE MES FONDS ? DANS QUOI INVESTISSENT-ILS ?

Vous trouverez, entre autres, les factsheets mensuelles sur pv.be. Elles sont mises à jour chaque mois et vous donnent un aperçu des performances historiques et de la composition du fonds.

LA VALEUR DE VOTRE PLAN D'ÉPARGNE OU D'INVESTISSEMENT ?



Via MyP&V vous informez en temps réel à propos de votre plan d'épargne ou d'investissement. Enregistrement une seule fois, ensuite connexion via Itsme.

Infos importantes

P&V n'offre pas de garantie de rendement et de capital pour les fonds de la branche 23. Leur objectif est de réaliser une plus-value, mais la valeur d'un fonds peut fluctuer dans le temps. Le risque financier qui y est lié est supporté par le preneur d'assurance. Le règlement de gestion est disponible sur www.pv.be. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite MiFID. Si vous souhaitez introduire une réclamation ou communiquer une remarque, veuillez contacter votre courtier ou le service Gestion des plaintes. Pour contacter l'Ombudsman des assurances, rendez-vous sur le site : <https://www.ombudsman-insurance.be/fr>. Pour des conseils sur mesure ou une proposition d'assurance, contactez votre conseiller P&V.

Dispositions légales

Toutes les informations concernant les services et les produits contenues dans cette brochure sont soumises aux règles du droit belge. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite MiFID/IDD. Si vous souhaitez introduire une réclamation ou communiquer une remarque, veuillez contacter votre courtier ou le service Gestion des plaintes. Les coordonnées du service Gestion des plaintes sont les suivantes :

- e-mail : plainte@pv.be
- par courrier : Au service Gestion des plaintes de Vivium, rue Royale 151, 1210 Bruxelles

Vous pouvez également contacter l'Ombudsman des assurances : <https://www.ombudsman-insurance.be>.

P&V est une marque de P&V Assurances SRL, rue Royale 151, - 1210 Bruxelles
Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058
TVA BE 0402 236 531 – RPM Bruxelles – IBAN BE75 0689 4521 8951 – BIC GKCCBEBB
www.pvgroep.coop - info@pvgroup.be - info@pv.be

Pour plus d'infos www.pv.be

DES QUESTIONS ?

**Vous avez des questions ou souhaitez adapter votre plan ?
Une seule adresse : votre conseiller P&V !**



Assurances